

# LUTTE CONTRE LA COVID

## Autorisations spéciales d'absence

La DGAFP vient de publier une circulaire sur le régime d'autorisations spéciales d'absences accordées pour la démarche vaccinale dans la lutte contre la COVID.

La DGAFP autorise enfin ce régime d'absence exceptionnelle, également pour les agents qui pourraient être victimes d'effets secondaires importants suite à cette vaccination ou pour accompagner leur enfant pour une vaccination.

**Force Ouvrière** a toujours défendu l'utilisation du régime de congés exceptionnels pour lutter contre la pandémie comme pour accompagner la situation des personnes vulnérables.

➤ Cette circulaire est donc une victoire pour **Force Ouvrière**.

**Force Ouvrière** est toujours présente pour vous informer, revendiquer, protéger et agir pour vous.

Paris, le 6 juillet 2021

N'hésitez pas à contacter vos délégués FO de terrain en cas de difficultés rencontrées.

